

Académie : Académie de REIMS

Intitulé du poste : Infirmier-e Conseiller-ère Technique Responsable Départemental-e

Corps – Grade : Infirmier Diplômé d'Etat – Infirmier de l'Education Nationale

Poste vacant à compter du : 1^{er} janvier 2018

Titulaire exclusivement.

Situation du poste dans l'organigramme : sous l'autorité de l'IA-DASEN de l'AUBE

Lieu d'affectation : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'AUBE
30 rue Mitantier – BP 371 – 10025 Troyes Cedex

Finalité : Conseil et appui technique de l'IA-DASEN dans les domaines :

- De l'exercice de la profession d'infirmier-e en milieu scolaire
- De la santé et de la sécurité
- Des politiques de santé publique

Contexte :

La promotion de la santé en faveur des élèves se compose de 37 ETP infirmier-e-s (+ celui de l'ICTD) , répartis dans les secteurs inter-degrés (collèges et secteur primaire), les lycées (LGT, LPO, LP), l'internat de collège.

Profession réglementée :

Code de la santé publique : parties IV et V (dispositions réglementaires)

Code de déontologie : Décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016

Circulaire 2015-117 du 10/11/2015 : politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves

Circulaire 2015-119 du 10/11/2015 : missions des infirmiers-es de l'éducation nationale

Arrêté du 03/11/2015 : périodicité et contenu des visites médicales et dépistages obligatoires prévus à l'article L.541-1 du code de l'éducation.

Missions : Sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'infirmier-e conseiller-ère technique responsable départemental-e (ICTD) a pour mission :

- De mettre en œuvre, en concertation avec l'infirmier-e conseiller-e technique du recteur, les orientations définies par le recteur en matière de politique de santé
- De favoriser une réflexion permettant de déterminer les actions prioritaires du département, en prenant en compte les besoins du terrain,
- D'élaborer et proposer des programmes d'action à la promotion de la politique de santé.
-

Activités :

- Mettre en œuvre des actions prioritaires définies dans le projet académique ;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions en matière de santé ;
- Participer à des recherches actions ;
- Participer aux groupes de travail départementaux mis en place par le préfet dans le cadre des projets régionaux de santé
- Contribuer à la formation des personnels infirmier-es définie au niveau académique ;
- Organiser l'accompagnement professionnel des infirmiers-es nouvellement nommé-e-s dans les établissements ou en postes inter-degrés, notamment en termes de tutorat ;
- Participer à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (plan académique de formation et école supérieure du professorat et de l'éducation) ;
- Elaborer le rapport départemental de l'activité spécifique de l'ensemble des infirmiers-es et le recueil des statistiques selon les modalités définies par la direction générale de l'enseignement scolaire et le transmettre à l'infirmier-e conseiller-e technique du recteur ;
- Donner un avis technique sur les habilitations sollicitées par les associations départementales ou locales souhaitant intervenir en milieu scolaire ;
- Assurer la diffusion de documentation professionnelle auprès des infirmiers-es ;
- Favoriser la mise en œuvre et le développement des partenariats avec les différents services de l'Etat ainsi qu'avec les collectivités territoriales ;
- Représenter l'IA-DASEN dans les différentes instances de la santé.

Lettre de mission sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'ICTD assure en plus des missions susmentionnées :

- La coordination des différentes activités des infirmiers-es dans le département ;
 - L'animation des réunions de bassin (plénières et de bassin)
 - L'organisation de stages pratiques ou de formations spécifiques à la profession d'infirmier-es
- L'expertise et l'appui technique auprès des infirmiers-es titulaires et contractuels-es
- Le conseil technique auprès des chefs d'établissements, IEN, directeurs d'écoles
- L'entretien d'embauche des infirmiers contractuels
- La validation des indemnités de déplacements, dans le cadre de l'application Chorus DT, au regard des programmes d'activités des personnels infirmiers
- La gestion départementale du dossier secourisme (PSC1)
- Les propositions utiles en fonction de l'évolution des besoins en postes infirmiers.

Relations professionnelles avec :

Les services de l'Etat :

Préfecture du département
Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé
Services judiciaires
Police, Gendarmerie

Les collectivités territoriales :

Conseil départemental
Conseil régional
Mairies, intercommunalités, communautés de communes, agglomération

Autres partenaires :

Associations, structures de soins, CPAM, MGEN, MAIF, UFSBD, ANPAA, IREPS ...

Compétences requises :

- Organisationnelles : Encadrement, management : Accueillir, proposer, choisir, décider, gérer.
- Pédagogiques : Guider, accompagner, soutenir, évaluer.
- Relationnelles : Animer, dialoguer, écouter, négocier, réguler.
- Administratives : Lois et règlements, procédures, comptes rendus, rapports, bureautique.

Connaissances requises :

- Connaissances approfondies du fonctionnement de l'Education Nationale (réglementation, organisation) et du système éducatif
- Connaissances approfondies professionnelles dans le domaine de la santé publique et de la santé communautaire
- Ethique et déontologie professionnelles (connaissances opérationnelles)
- Organisation du travail : esprit d'analyse et de synthèse (connaissances opérationnelles)
- Méthodologie d'analyse et de synthèse (connaissances opérationnelles)
- Communication /relations interpersonnelles : capacité de travail en équipe dans un esprit de cohésion, conduite de projets et animation de réunions (connaissances approfondies)
- Management : stratégies et organisation/conduite du changement (connaissances opérationnelles)
- Sens du service public et des relations humaines
- Maîtrise des outils informatiques (Excel, Word, Power point, Internet)
- Actualiser ses connaissances dans les domaines de la santé publique et son champ professionnel.

Primes mensuelles :

- . Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un montant de 350,50 euros
- . Nouvelle bonification indiciaire d'un montant de 140,58 euros

Modalités de candidature :

La candidature, adressée sous couvert hiérarchique et avec l'avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de Reims sera accompagnée d'une lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mail), d'un curriculum vitae actualisé, d'une copie des deux derniers entretiens professionnels, ainsi que toute pièce jugée utile pour valoriser la candidature sont à envoyer à la DSDEN de l'Aube.

Envoi du dossier de candidature : **Objet : Recrutement IC TD 10 - A renvoyer avant le 20 décembre 2017 à :**

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube

Direction des services départementaux de l'éducation nationale
30 rue Mitantier – B.P. 371
10025 TROYES Cedex

Une version scannée sera également à envoyer au Rectorat de l'Académie de Reims à

ce-dpate3@ac-reims.fr

Renseignements auprès de : Madame BRUEL Marie Odile

Infirmière CTD de l'IA-DASEN de l'Aube – 03.25.76.22.41 E-mail : marie-odile.bruel@ac-reims.fr